

AREC Plaine de France

BULLETIN D'AVRIL 2003

3ème aéroport :

La Cour des Comptes vient de souligner la sous exploitation de la capacité d'accueil de Roissy Charles de Gaulle. Aujourd'hui, Roissy assure 500 000 mouvements d'avions et 50 millions de passagers. Les prévisions pour 2015 sont de 1 million de mouvements et de 100 millions de passagers. Le ministre des transports, Gilles de Robien avait déjà suspendu la construction du 3ème aéroport en Mai 2002 et a confié la décision à une commission parlementaire.

Cette situation doit mobiliser les élus et associations de défense du Val d'Oise contre l'avenir peu réjouissant que pourrait engendrer l'abandon du 3ème aéroport. C'est pour cette raison que l'AREC continue à en réclamer sa construction.

Nouveau PEB :

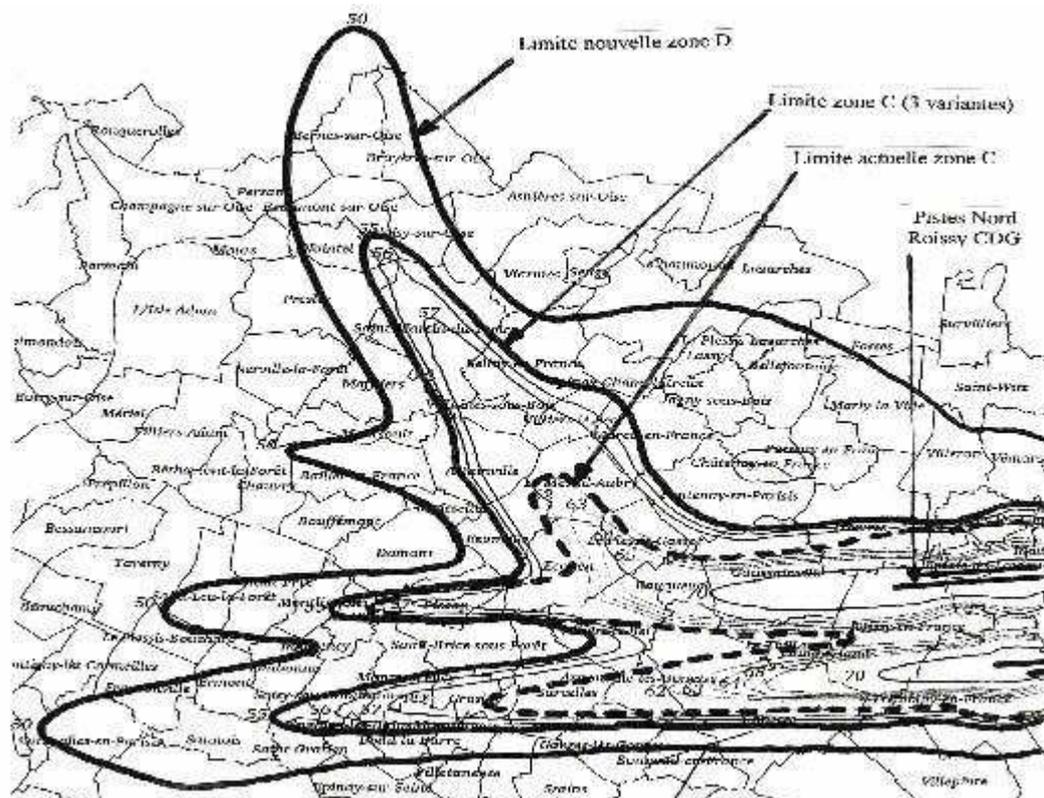
Objectif du PEB :

Le PEB a été réalisé pour préserver l'activité aéronautique et les équipements portuaires, et donc d'éviter d'exposer à terme les nouvelles populations aux nuisances sonores.

Faisant suite à la construction des 3ème et 4ème pistes de Roissy, un nouveau Plan d'Exposition au Bruit (PEB) à été présenté en 2002 par l'Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aériennes (ACNUSA).

La mise en place d'un PEB permet de limiter l'urbanisation au voisinage des aéroports.

Nouveau PEB : extension de l'emprise vers le nord de la Plaine de France



Conséquences de la mise en place du nouveau PEB :

L'ACNUSA a introduit de nouvelles dispositions, applicables à partir de Mars 2004 :

- Création d'une nouvelle zone D.
- Edition de nouvelles règles d'urbanisme.
- Utilisation d'un nouvel indice sonore, le Lden.
- Comme le montre très bien la carte, l'emprise des trajectoires s'allonge particulièrement en Plaine de France de 10 Kms (jusqu'à Beaumont) et sa largeur est multipliée par 3.
- Les municipalités seront soumises aux nouvelles règles d'urbanisme.

Indice de mesure du PEB :

Le nouvel indice sonore préconisé par l'ACNUSA est le Lden (Level Day Evening Night). Il se caractérise par une moyenne des nuisances sonores subies par les populations au cours de 24 heures.

L'unité de mesure est le Db acoustique (Décibel).

Inconvénients du nouvel indice:

- Ce nouvel indice est un niveau moyen sur 24 heures, ce qui veut dire que les bruits émergents nocturnes très gênants seront noyés dans la quantité de vols diurnes et ne seront pas mis en évidence.
- Le nombre des vols, leur fréquence et leur répartition spectrale ne sont pas pris en compte.
- Les paramètres humains ne sont pas intégrés à cet indice.

Visite de Roissy :

A la suite du succès des 2 visites précédentes, une troisième visite nocturne de l'aéroport de Roissy était prévue pour le printemps 2003. Compte tenu des événements qui ont engendré un renforcement du plan vigipirate, il est préférable de la reporter un peu plus tard.

Activités de l'AREC :

L'AREC défend depuis 25 ans les intérêts des populations de la Plaine de France (de Villiers le Bel jusqu'à Beaumont) contre les nuisances de l'aéroport de Roissy.

C'est une association à but non lucratif, reconnue des autorités officielles ainsi que de l'ADP.

L'AREC, au côté d'autres associations, couvrant d'autres secteurs géographiques, est présente dans toutes les réunions et commissions qui traitent des sujets concernant les aéroports parisiens, voire français à travers l'UFCNA (Union Française Contre les Nuisances Aériennes) dont l'AREC est membre.

Le but de l'AREC n'est pas de demander la suppression de Roissy, il faut être réaliste, mais de peser sur les décisions officielles et d'ADP pour ménager au mieux la qualité de vie des habitants du Val d'Oise et de la Plaine de France en particulier.

Comme toute association la force de l'AREC réside dans sa représentativité, c'est-à-dire dans le nombre d'adhérents qu'elle représente. Il est donc important, surtout au vu de ce qui nous attend, de renforcer le poids de l'AREC. Pour ce faire, adhérez.

Nous avons besoin de vous pour défendre vos intérêts.

Rejoignez nous en envoyant un bulletin d'adhésion soit :

- Au secrétaire : Michel DELACHAT 01 34 69 82 91

- Au trésorier : Roger DANJAN
01 34 69 99 54

- A la chargée de communication : Lucette COHUAU 01 34 73 95 45

Activités récentes :

- L'AREC a pris contact avec de nombreux maires des communes de la Plaine de France. Cette action a permis de porter à 26 le nombre des communes qui soutiennent l'AREC. Parmi celles-ci, 12 nous allouent une subvention.

- Le 28 Mars, une réunion publique organisée par l'AREC s'est tenue à St Martin du Tertre pour informer les habitants. Celle-ci a connu un vif succès.